

BOUGARTCHEV — MOYNE

ASSOCIÉS



CONTENTIEUX COMMERCIAL

Classement 2017 des meilleurs cabinets d'avocats en France

Dans chaque groupe, les classements sont établis par ordre alphabétique

CABINET

ÉQUIPE ANIMÉE PAR...

INCONTOURNABLE

1	Bredin Prat	Jean-Daniel Bretzner, Florian Bouaziz, Sylvie Morabia, Sophie Cornette de Saint Cyr
	Darrois Villey Maillot Brochier	Matthieu Brochier, Cyril Bonan, Emmanuel Brochier, Jean-Michel Darrois, Christophe Ingrain, Laurent Aynès
	Linklaters	Arnaud de La Cotardière, Jean-Charles Jaïs
	Orrick Rambaud Martel	Jean-Pierre Martel, Jean-Michel Leprêtre, Frédéric Lalance, Marine Lallemand, Diane Lamarche
	Veil Jourde	Jean Veil, Georges Jourde, Emmanuel Rosenfeld, Yankel Bensoussan, Eric Deubel
2	Altana	G. Forbin, J. Balensi, M. Jockey, C. Lapp, P.-G. Wogue, V. Lafarge-Sarkozy, P. Goossens
	August Debouzy	Kami Haeri, Alexandra Cohen-Jonathan, Marie Danis, Benjamin van Gaver
	Cleary Gottlieb Steen & Hamilton	Claudia Annacker, Jean-Yves Garaud, Delphine Michot (<i>counsel</i>)
	Clifford Chance	Thibaud d'Alès, Diego de Lammerville, Thomas Baudesson, Jean-Pierre Grandjean
	Freshfields Bruckhaus Deringer	Stéphane Bénouville, Dimitri Lecat
	Hogan Lovells	Cécile Derycke, Christine Gateau, Thomas Rouhette
	Racine	F. Chaput, L. Jourdan, V. Ledoux-Tómek, B. Néouze, B. Cavalié, E. Laverrière, A. Diesbecq, C. Di Fazio Perrin, T. Gallois, N. Segundo
	Weil, Gotshal & Manges	Didier Malka, Claude Serra, Bernard Casanova (<i>counsel</i>)

EXCELLENT

1	Allen & Overy	Erwan Poisson, Denis Chemla, Marie Stoyanov
	CVML	Philippe Lauzeral, Thierry Cotty
	De Gaulle Fleurance & Associés	L. de Gaulle, J.-F. Paque, A. Pinna, J. de Michele
	De Pardieu Brocas Maffei	Matthieu Barthélemy, Philippe Dubois, Joanna Gumpelson, Dominique Lefort, Barbara Levy, Paul Talbourdet
	Dethomas Peltier Juvigny & Associés	Arthur Dethomas, Frédéric Peltier
	Gide	Michel Pitron, Patrick Quart, Bruno Quentin
	Jeantet	J. Martinet, F. Prunet, L. Donnedieu de Vabres-Tranié, Y. Repiquet, J. Néret, P. Cocchiello (<i>senior counsel</i>)
	White & Case	Philippe Métais
2	BFPL avocats	Christophe Pech de Laclause, François Berbinau, Amaury Sonet
	Chatain & Associés	Antoine Chatain, Hyppolyte Marquetty, Solèn Guezille, Stéphane Lataste
	Dentons	Pascale Poupepin, Frédérique Meslay Caloni, Pierre Lévêque, Christine Sèvere
	Franklin	Yann Colin
	FTPA	E. Fabre, R. Sharma Fokeer, R. Corcos, L. Lepinoix, F. Lorvo, E. d'Antin, A. Tchekhoff, S. Esquiva-Hesse
	Herbert Smith Freehills	Antoine Juaristi, Clément Dupoirier
	Latham & Watkins	Fabrice Fages, Myria Saarinen
	Lantourne & Associés	Kristell Cattani, Maurice Lantourne, Flavie Hannoun, Samuel Scherman
	Laude Esquier Champey	Richard Esquier, Olivier Laude, Victor Champey, Nathalie Karpik
	Paul Hastings	Aline Poncelet, Pierre Kirch, Dominique Borde, Philippe Bouchez El Ghazi, Nicolas Faguer, Guillaume Kellner
	Reinhart Marville Torre	Jean Reinhart, Jérôme Marsaudon, Louis-Marie Absil, Marc Susini, Antoine Dérot
	Simmons & Simmons	Jacques-Antoine Robert, Eric Boillot, Thierry Gontard, Omeline Ancelin, Alexandre Regniault, Étienne Kowalski
3	Ashurst	Éric Bouffard, Jean-Pierre Farges, Pierre-Emmanuel Fender
	Boken	Raphaël Gauvain, Franck Poindessault, Félix de Belloy, Antoine Beauquier
	Bougartchev & Moyne	Kiril Bougartchev, Emmanuel Moyne
	Brandford Griffith & Associés	Diane Pasturel, Henri Brandford Griffith
	Chemarin & Limbour	Alexandre Limbour
	Dunaud Clarenc Combles & Associés	Bénédicte Michel, Christophe Clarenc, Natacha Levine, Patrick Dunaud
	Szpinar Toby Ayela Semerdjian	Christophe Ayela, Renaud Semerdjian
	Taylor Wessing	Philippe Glaser, Benoît Goulesque-Monaux, Paul-Albert Iweins
	Viguié Schmidt	Nicolas Viguié, Yves Schmidt
	Willkie Farr & Gallagher	Dominique Mondoloni, Grégoire Bertrou
	Winston & Strawn	Anne-Carine Ropars-Furet, Gilles Bigot, Guillaume-Denis Faure, Maria Kostytska, Mathilde Lefranc-Barthe

FORTE NOTORIÉTÉ

1	Baker McKenzie	Éric Borysewicz, Jean-Dominique Touraille
	BCTG Avocats	Augustin Nicolle, Diane Moratoglou, Séverin Kullmann
	Bernard Hertz Béjot	Marie-Elisabeth Hertz, Alexander Blumrosen, Sylvain Rieuneau, Stéphane Cournot, Patrick Bernard
	Betto Seraglini	Gaëlle Le Quillec, Thierry Tomasi, Jean Georges Betto, Christophe Seraglini, Julien Fourret
	Cloix Mendès Gil	Sébastien Mendès-Gil
	Dechert	Jacques Sivignon, Laurent Martinet
	Ds Avocats	Arnaud Constant, Bertrand Potot, Sandra Dorizon, Marie-Christine Mergny, Jérôme Richardot
	Granrut	Olivier Binder, Bertrand Pébrier, Bruno Quint, Etienne Rocher, Jean-Patrick Delmotte
	King & Spalding	Vanessa Benichou, Joël Alquezar
	Jones Day	Ozan Akyurek, Rémy Fekete
	Lacourte Raquin Tatar	Serge Tatar, Alexis le Lièpvre, Jean-Jacques Raquin
	Lerins Jobard Chemla Avocats	Arnaud Picard, Christine Vialars, Cécile Dupas
	Lexavoué*	Équipe d'associés
	LMT Avocats	Emmanuel Fleury, Olivier Samyn
	Rossi Bordes	Dominique Bordes
	Simon Associés	Sophie Nayrolles, Joachim Bernier
	SLV&F	Olivier Loizon, Martin Donato
2	Archers	Fabrice Patrizio, Antony Martinez
	Cornet Vincent Ségurel	A. Cornet, N. De La Taste, T. Deschryver, S. Harel, F. Herpe, A. Poulain, J.-F. Puget, J. Wiehn
	DLA Piper	Bruce Mee, Frédéric Azoulay
	Farthouat Avocats	Nicolas Boulay, Christophe Llorca
	Fidal	Bruno Berger-Perrin, Daniel Rota, Isabelle Vaugon
	Fieldfisher	Philippe Netto, Bruno Paccioni, Pascal Squercioni
	Genesis Avocats	Philippe Feitussi
	HPML	Christophe Théron, Xavier Neumager
	Hertslet Wolfer & Heintz (HW&H)	Dominique Heintz, Michel Wolfer, Béatrice Deshayes
	Intervista	Benjamin Sarfati
	LPA-CGR	Xavier Clédat, Martine Blanck-Dap, Gilles Gassenbach, Alexia Eskinazi
	Miguères Moulin	Guilhem Affre, Emmanuel Moulin
	Ngo Jung & Partners	Aurélien Boulbin, Pierre Jung, Gérard Ngo, Marion Ngo
	Norton Rose Fulbright	Christian Dargham, Philippe Hameau
	PDGB Avocats	Xavier Hugon, Philippe Julien, Sylvia Spalter, Bertrand Jardel, Philippe Laye
	Poirier Schrimpf & Associés	Bruno Schrimpf, Isabelle Lagrange
	SBKG & Associés	Julien Mayeras, Bertrand de Haut de Sigy, David Gordon-Krief, Sophie Erignac-Godefroy
	Selene Avocats	Laurent Archambault, Catherine Lefebvre
	Solférino Associés	Guillaume Buge, Charlotte Plantin, Oun-Tat Tieu
	Squire Patton Boggs	Antoine Adeline, Marie-Aimée Peyron, Carole Sportes
	Stehlin & Associés	Marc-Pierre Stehlin, Frédéric Lecomte, Léopold Farque
	Stephenson Harwood	Barthélemy Cousin, Nicolas Demigneux

*Lexavoué regroupe d'anciens avoués qui ont fait de la défense des avocats leur marque de fabrique

DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

Classement 2017 des meilleurs cabinets d'avocats en France

Dans chaque groupe, les classements sont établis par ordre alphabétique

CABINET	ÉQUIPE ANIMÉE PAR...
INCONTOURNABLE	
1	
Bredin Prat	Éric Dezeuze, Jean-Daniel Bretzner, Florian Bouaziz, Didier Martin
Temime	Julia Minkowski, Hervé Temime, Corinne Dreyfus-Schmidt, Martin Reynaud, Léon Del Forno
2	
Altana	Philippe Goossens
Bougartchev & Moyne	Kiril Bougartchev, Emmanuel Moyne
Cabinet Maisonneuve	Patrick Maisonneuve, Antoine Maisonneuve
Darros Villey Maillot Brochier	Christophe Ingrain, Cyril Bonan, Jean-Michel Darros
French Cornut-Gentille & Associés	Pierre Cornut-Gentille, Pascal Eyraud
Henri Leclerc	Frédérique Beaulieu, Henri Leclerc
Hogan Lovells	Antonin Lévy
Huc-Morel Labrousse Associés	Nicolas Huc-Morel, Cédric Labrousse
Keijman & Marembert	Georges Keijman, Thierry Marembert, Paul Le Fèvre
Le Borgne Saint-Palais Associés	Christian Saint-Palais, Jean-Yves Le Borgne
Marsigny Avocats	Emmanuel Marsigny, Louis Guesdon
Pierre Haïk	Pierre Haïk, Jacqueline Laffont, François Artuphel
Soulez Larivière & Associés	Daniel Soulez Larivière, Astrid Mignon Colombet, Aurélia Grignon
Szpinier Toby Ayela Semerdjian	Francis Szpinier, Caroline Toby, Christophe Aleya
Veil Jourde	Jean Veil, Georges Jourde, Pierre-François Veil, François Esclatine
Vigo	Emmanuel Mercinier, Emmanuel Daoud, Julie Ferrari, César Ghrénassia
White & Case	Ludovic Malgrain, Michel Beaussier, Jean-Pierre Picca
EXCELLENT	
1	
Allen & Overy	Denis Chemla
Cabinet Thierry Herzog	Thierry Herzog
Chabert Lastelle Schmelck	Benoît Chabert, Nathalie Schmelck, Florian Lastelle
Chemarin & Limbour	Claudia Chemarin, Matthias Guillou
Delecroix Gublin	Fabienne Delecroix, Alexis Gublin
Dethomas Peltier Juvigny & Associés	Arthur Dethomas, Frédéric Peltier
Emmanuelle Kneusé	Emmanuelle Kneusé
Farhouat Avocats	Nicolas Boulay, Jean-René Farhouat, Nathalie Roret, Nicolas Cassart, Christophe Llorca
Fischer Tandeau de Marsac Sur & Associés	Pierre-Olivier Sur
Gutkès Avocats	Olivier Gutkès
Herbert Smith Freehills	Jonathan Mattout
Lantourne & Associés	Kristell Cattani, Maurice Lantourne, Flavie Hannoun, Samuel Scherman
Lombard Baratelli & Associés	Céline Astolfe, Olivier Baratelli, Marie Courpied-Baratelli
Lysias Partners	Emmanuel Tordjman, Jean-Pierre Mignard, Pierre-Emmanuel Blard
Pech de Laclause Bathmanabane	Arnaud Péricard, Emmanuel Gouesse, Philippe Pech de Laclause
Reinhart Marville Torre	Olivier Bluche, Jean Reinhart, Louis-Marie Absil
Taylor Wessing	Paul-Albert Iweins, Philippe Glaser, Benoît Goulesque-Monaux
Teitgen & Viottolo	Francis Teitgen
Visconti & Grundler	Benjamin Grundler, Julien Visconti
2	
Arago	Julien Andrez, Hervé Catteau
August Debouzy	Kami Haeri, Marie Danis, Benjamin van Graver
Baudelot Cohen Richelet Poitvin	Yves Baudelot
Beylouni Carbasse Guény Valot Vernet - BG2V	Karim Beylouni, Julien Vernet
Bochamp	François Géry, Nicolas Demard, Yasong Lin
Courrégé Foreman	Mauricia Courrégé, Simon Foreman
Dalmasso	Thierry Dalmasso
De Castro & Stasse	François de Castro, Julia Stasse, Laureen Kraftchik
Dentons	Aurélien Chardeau
Doumic	Solange Doumic
François Saint-Pierre	François Saint-Pierre
Fédida Avocats	Jean-Marc Fédida
Hughes Hubbard & Reed	Marc Henry
Kaminski Avocats	David-Olivier Kaminski
Lasek Avocats	Céline Lasek, Pierre Stasse
Levy & Soussen	Charles-Emmanuel Soussen, Jean-Paul Lévy
Linklaters	A. de La Cotardière, A. de Mauléon de Bruyères, R. Ziadé, P. Duprey, J.-C. Jais
Lussan	Jean-Yves Dupeux, François Martineau
McDermott Will & Emery	Alexis Werl
MI2 Avocats	Thibault de Montbrial, Marie-Laure Ingouf
Navacelle	Stéphane de Navacelle
Obadia & Stasi	Sophie Obadia, Mario Pierre Stasi
Paul Hastings	Philippe Bouchez El Ghozi
Schapira Associés	Sébastien Schapira, Marion Grégoire
Tamalet & Associés	Jean Tamalet
Weil, Gotshal & Manges	Didier Malka, Bernard Casanova (<i>counsel</i>)
Willkie Farr & Gallagher	Dominique Mondoloni, Grégoire Bertrou

ENQUÊTE INTERNATIONALE - FCPA

Classement 2017 des meilleurs cabinets d'avocats en France

Dans chaque groupe, les classements sont établis par ordre alphabétique

CABINET	ÉQUIPE ANIMÉE PAR...
INCONTOURNABLE	
Allen & Overy LLP	Denis Chemla
Bredin Prat	Jean-Daniel Bretzner, Florian Bouaziz, Didier Martin, Éric Dezeuze
Hogan Lovells	Antonin Lévy
Hughes Hubbard & Reed	Marc Henry, Bryan Sillaman, Michael Huneke
Norton Rose Fulbright	Christian Dargham
White & Case	Ludovic Malgrain, Michel Beaussier, Jean-Pierre Picca
EXCELLENT	
Bougartchev & Moyne	Kiril Bougartchev, Emmanuel Moyne
Cohen-Tanugi Avocats	Laurent Cohen-Tanugi
Herbert Smith Freehills	Jonathan Mattout
Kiejman & Marembert	Georges Kiejman, Thierry Marembert, Paul Le Fèvre
Linklaters	Arnaud de La Cotardière
Navacelle	Stéphane de Navacelle
Temime	Julia Minkowski, Hervé Temime, Corinne Dreyfus-Schmidt, Martin Reynaud
Willkie Farr & Gallagher	Dominique Mondoloni, Grégoire Bertrou
FORTE NOTORIÉTÉ	
Altana	Philippe Goossens
August Debouzy	Kami Haeri, Pierre-Charles Ranouil, Marie Danis, Benjamin van Gaver
Chemarin & Limbour	Claudia Chemarin, Matthias Guillou
Cleary Gottlieb	Jean-Yves Garaud
Darrois Villey Maillot Brochier	Cyril Bonan, Christophe Ingrain, Jean-Michel Darrois
Delecroix Gublin	Fabienne Delecroix, Alexis Gublin
Dethomas Peltier Juvigny & Associés	Arthur Dethomas, Frédéric Peltier
Huc-Morel Labrousse Associés	Nicolas Huc-Morel, Cédric Labrousse
Jean-Marc Fedida	Jean-Marc Fedida
Marsigny Avocats	Emmanuel Marsigny
Simmons & Simmons	Jacques-Antoine Robert, Étienne Kowalski
Soulez Larivière & Associés	Daniel Soulez Larivière, Astrid Mignon Colombet
Veil Jourde	Jean Veil, Georges Jourde, Pierre-François Veil, François Esclatine

BOUGARTCHEV & MOYNE PRENNENT LEUR INDÉPENDANCE



Kiril Bougartchev

Leader :
Kiril Bougartchev
Associés : Kiril Bougartchev,
Emmanuel Moyne
Équipe : 2 associés,
8 collaborateurs
Création : 2017

Track record : créé au 1^{er} janvier 2017, le cabinet tourne à plein régime avec l'ouverture d'une trentaine d'affaires en quatre mois, en plus de la soixantaine de dossiers actifs avec lesquels les deux associés se sont installés. Au cours des derniers mois, l'équipe a obtenu un non-lieu pour Total dans l'affaire lybienne et a représenté Marie Fillon dans l'affaire des présumés emplois fictifs.

Différenciation : l'équipe est constituée d'avocats polyvalents, mais chacun dispose de spécialités marquées : FCPA, corruption, fiscalité, concurrence... Elle est également très active en matière de contentieux commerciaux. De nouveaux recrutements de collaborateurs pourraient intervenir d'ici la fin de l'année pour accompagner l'excellente dynamique du cabinet.

LES GRANDS STRATÈGES

Référencement 2017

Dans chaque groupe, les classements sont établis par ordre alphabétique

CABINET	ÉQUIPE ANIMÉE PAR...
Allen & Overy	Denis Chemla
Altana	Christophe Lapp, Michel Jockey
August & Debouzy	Kami Haeri
Bops	Christian Bouckaert
Bougartchev & Moyne	Kiril Bougartchev
Brandford Griffith & Associés	Diane Pasturel, Henri Brandford Griffith
Bredin Prat	Jean-Daniel Bretzner, Didier Martin, Éric Dezeuze
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton	Jean-Yves Garaud
Clifford Chance	Jean-Pierre Grandjean
CVML	Philippe Lauzeral, Thierry Cotty
Darrois Villey Maillot Brochier	Emmanuel Brochier, Jean-Michel Darrois
Davis Polk	Georges Terrier
De Gaulle Fleurance & Associés	Louis de Gaulle
De Pardieu Brocas Maffei	Paul Talbourdet
Dethomas Peltier Juvigny & Associés	Arthur Dethomas, Frédéric Peltier
Dunaud Clarenc Combles & Associés	Patrick Dunaud
FTPA	Serge-Antoine Tchekhoff
Farthouat Avocats	Jean-René Farthouat
Granrut Avocats	Jean Castelain
Hogan Lovells	Thomas Rouhette
Lantourne & Associés	Maurice Lantourne
Linklaters	Arnaud de La Cotardière
Cohen Amir-Aslani & Associés	Ardavan Amir Aslani
Orrick Rambaud Martel	Jean-Pierre Martel, Frédéric Lalance
Paul Hastings	Dominique Borde
Racine	Bruno Cavalié
Reinhart Marville Torre	Jean Reinhart
Simmons & Simmons	Jacques-Antoine Robert, Thierry Gontard
Taylor Wessing	Paul-Albert Iweins
Veil Jourde	Jean Veil, Georges Jourde
Weil Gotshal & Manges	Didier Malka, Bernard Casanova

“Lorsqu’il n’y a pas d’infraction, la justice doit l’admettre”



Entretien avec

KIRIL BOUGARTCHEV
associé, **BOUGARTCHEV MOYNE ASSOCIÉS**



et **EMMANUEL MOYNE**
associé, **BOUGARTCHEV MOYNE ASSOCIÉS**

Kiril Bougartchev et Emmanuel Moyne ont fondé leur cabinet en janvier 2017. Tous deux reviennent sur leurs premiers mois d’installation, ainsi que sur l’actualité de la vie pénale des affaires.

DÉCIDEURS. Vous avez quitté Linklaters pour fonder votre propre boutique en janvier 2017. Comment se passe l’installation ?

Kiril Bougartchev. L’activité tourne à plein régime ! Nous sommes arrivés avec environ soixante dossiers actifs et en avons ouvert une trentaine en quatre mois. Nous continuons donc à travailler pour nos clients historiques, sensibles à leur confiance. Par ailleurs, nous avons désormais beaucoup plus de liberté pour accepter des mandats de la part de nouveaux clients (institutionnels, investisseurs, ETI, dirigeants...). L’activité est ainsi répartie : 65 % de droit pénal des affaires, 10 % de *compliance* (loi Sapin 2 et autres sujets réglementaires) et 25 % de contentieux commerciaux, post-acquisition ou entre actionnaires. Depuis le début de l’année, nous avons recruté deux collaboratrices, en plus des six collaborateurs qui nous avaient suivis en vue de l’ouverture de notre cabinet. Les collaborateurs font, quant à eux, travailler deux stagiaires-avocats. À ce jour, notre équipe est donc composée de douze juristes, d’un « *office manager* » et de trois assistantes. Les clignotants sont au vert.

Votre clientèle vous a donc suivi ?

K. B. Oui, nous continuons à défendre au quotidien les intérêts de grandes entreprises du secteur de l’énergie, de l’armement, de l’industrie, de l’aérospatiale, de la pharmacie, mais aussi du luxe et de l’hôtellerie comme de leurs représentants légaux. De même, nous conseillons les compagnies d’assurances et les établissements bancaires et financiers ainsi que leurs dirigeants.

Quels sont vos priorités et vos objectifs de développement du cabinet ?

K. B. La priorité consiste d’abord à asseoir notre activité autour de ses pôles de compétence et pour satisfaire les demandes de nos clients. Nous entrerons ensuite dans une phase de développement auprès de nos prescripteurs en France comme à l’étranger. Nous serons prochainement présents à l’IBA. Enfin, nous verrons dans un troisième temps si nous dé-

cidons de nous adjoindre des compétences complémentaires dans le domaine réglementaire ou en contentieux. Cela pourrait être le cas en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies, en droit de la concurrence et de la consommation, en matière fiscale ou réglementaire. Nous garderons, en tout état de cause, notre âme d’avocats de contentieux et un esprit « maison ». Autrement dit, nous ne souhaitons pas devenir un cabinet pluridisciplinaire. Si nous réunissons une trentaine d’avocats dans cinq ans, nous aurons déjà fait un grand pas.

Comment vous organisez-vous en interne ?

K. B. Nos avocats sont polyvalents mais affichent des domaines de spécialité marqués : une collaboratrice sur les sujets de FCPA, un collaborateur en contentieux de la concurrence et plusieurs collaborateurs sur les sujets classiques de droit pénal des affaires tels la corruption, l’abus de biens sociaux, les délits boursiers, de banqueroute et les dossiers de comptes et bilans inexacts. Deux autres avocats traitent plus particulièrement des procédures de droit pénal fiscal ou douanier. Plusieurs interviennent en contentieux du droit des sociétés ainsi qu’en contentieux commercial ou en matière réglementaire. Emmanuel assiste davantage des clients industriels tandis que je consacre plus de temps aux secteurs de la banque, de la finance et de l’assurance. Toutefois, nous intervenons la plupart du temps « de conserve » sur les dossiers. Il s’agit de définir la meilleure stratégie possible pour nos clients, que ce soit au regard des règles de procédures ou sur le fond.

Comment vos clients s’adaptent-ils à la pénalisation croissante de la vie des affaires ?

K. B. Nos clients travaillent de plus en plus en amont sur leurs problématiques en sorte que nous les conseillons de plus en plus tôt, souvent dans la phase précontentieuse ou bien lorsqu’ils pensent qu’une évolution réglementaire majeure interviendra à court ou moyen terme.

Emmanuel Moine. Je partage la vision de Kiril. J'ajoute qu'il persiste une grande méconnaissance du monde de l'entreprise. On est aujourd'hui très prompt à vanter les mérites de la transparence et à ouvrir des enquêtes pour un oui ou pour un non. Mais il faut aussi savoir les terminer. Lorsqu'il n'y a pas d'infraction, la justice doit l'admettre et passer à autre chose. Une approche plus pragmatique finira par l'emporter.

K. B. J'observe également que les peines correctionnelles prononcées ces derniers mois sont beaucoup plus lourdes tandis que le Parquet national financier (PNF) dispose de pouvoirs et de moyens jusqu'alors inégalés. Les entreprises sont beaucoup plus observées, contrôlées... et sanctionnées. Toutefois, nous disposons désormais de davantage de voies de sortie négociées dans les contentieux que par le passé – amendes civiles, procédures de plaider-coupable ou transaction devant les autorités administratives indépendantes (AAI). Nous avons d'ailleurs négocié la première CRPC du PNF en matière de blanchiment de fraude fiscale.

La loi Sapin 2 est-elle à la hauteur de ses ambitions?

K. B. La loi Sapin 2 met en place toute une batterie de mesures pour permettre et encourager la sensibilisation de tous aux comportements susceptibles de poursuites comme la mise en place d'instruments: code, guide, cartographie, procédure d'alerte ayant vocation à prévenir la corruption. On ne peut qu'être d'accord avec cela. Sapin 2 met également en place « une convention judiciaire d'intérêt public », prévoyant le versement d'une amende contre l'absence de poursuites. De prime abord, le montant de l'amende encourue semble excessif. Il sera peut-être dissuasif. En tout état de cause, cette faculté de sortie négociée offerte par le texte permettra aux entreprises d'éviter l'aléa judiciaire et, avec lui, une mention sur un casier judiciaire et/ou la perte d'une licence à l'étranger. Je regrette toutefois que les personnes physiques soient exclues de cette solution-là qui ne s'applique en outre qu'à certains délits bien ciblés. Enfin, j'évoquerais le statut des lanceurs d'alerte. La loi n'a pas prévu de les rémunérer... et c'est une bonne chose! Le fait que l'on ne puisse pas faire commerce de l'acte de dénonciation en matière pénale est heureux. Il ne faut pas confondre « esprit citoyen » et « loterie nationale ». À noter cependant que l'administration fiscale peut dorénavant rémunérer ses informateurs et avoir recours à des témoins anonymes. Je trouve cela inquiétant.

E. M. C'est une bonne chose que la loi permette à l'entreprise d'opter pour une voie négociée face à une situation dont elle n'est pas toujours responsable. Si, en matière de corruption, un salarié d'une filiale étrangère commet des délits, doit-on considérer systématiquement la maison mère comme fautive? Et quid en cas de « récidive » par une autre filiale? L'importation de la procédure à l'américaine en France ne doit pas faire perdre de vue aux autorités que l'immense majorité des entreprises françaises respecte les règles et investit pour cela. Je ne souhaiterais pas que cette nouvelle réglementation facilite les suspicions. La pratique nous montrera, dans les mois à venir, si ces nouveaux moyens sont les bons. Pour conclure une convention judiciaire d'intérêt public, le contrevenant devra reconnaître au préalable les faits. Mais la justice française pourra-t-elle nous garantir que celui qui transige en France ne sera pas poursuivi ensuite, pour les mêmes faits, par les autorités étrangères? Il faut en finir avec les poursuites multiples pour les mêmes faits.

K. B. Avec Sapin 2 et en cas de négociation d'une convention judiciaire d'intérêt public au cours de la phase d'enquête, la défense n'aura pas accès au dossier, sauf accord du procureur de la République, qui n'est jamais donné. Dès lors, il sera difficile de savoir quel est le périmètre exact de la convention. Ce n'est qu'en cas d'ouverture d'une information judiciaire que, forte d'un accès à la procédure, la défense pourra jouer pleinement son rôle et s'assurer du périmètre objet de la convention. Heureusement Sapin 2 a prévu cette possibilité de convention judiciaire d'intérêt public en cas d'instruction. Elle la réserve cependant à la personne morale mise en examen. Or, on sait aujourd'hui ce que mise en examen signifie dans l'opinion!

E. M. Il persiste également en France une défiance vis-à-vis des éléments produits par la défense. On reproche souvent même aux avocats de défendre leurs clients et de veiller à la préservation de leurs droits alors qu'il s'agit là du fondement même de la procédure équitable et contradictoire garantie par le Code de procédure pénale. Une personne mise en cause est présumée innocente, elle dispose de droits et elle doit pouvoir les exercer. C'est pour cela que les conventions judiciaires d'intérêt public ne devront pas consister en des transactions à l'aveugle. ♦

« Il faut en finir avec les poursuites multiples pour les mêmes faits »

BOUGARTCHEV — MOYNE

ASSOCIÉS

4, place Saint Thomas d'Aquin

75007 Paris

Tél. : 01 42 84 87 77

Fax : 01 42 84 87 79

www.bougartchev-moyne.com

Kiril Bougartchev



Emmanuel Moyne

ACTIVITÉS

- Droit pénal des affaires
- Contentieux civil et commercial
- Contentieux réglementaire
- Conformité / Compliance
- Gestion de crise et atteintes à la réputation

POSITIONNEMENT

Avocats de contentieux, reconnus par la profession, nous assistons les entreprises publiques ou privées comme les établissements bancaires et financiers, les compagnies d'assurance et leurs dirigeants dans l'ensemble des litiges auxquels ils font face que ce soit en droit pénal des affaires, en droit civil et commercial ou en matière réglementaire. Nous les accompagnons au quotidien, en cas de crise ou pour les aider à satisfaire aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent à eux. Nous intervenons également à leurs côtés dans le cadre de leurs enquêtes internes et programmes de formation.

Rompus aux procédures d'urgence, complexes, plurielles, transnationales ou multijuridictionnelles comme à la justice négociée, en France comme à l'international et habitués à travailler en équipe, nous les assistons à travers le monde aux côtés de cabinets internationaux comme de cabinets spécialisés. Nous sommes souvent mandatés pour coordonner les interventions des cabinets sélectionnés dans diverses juridictions.

Nous sommes les partenaires de nos clients et pas seulement leurs avocats. Attentifs à leur stratégie et à leur image, nous formons avec eux une seule équipe pour atteindre le but qu'ils nous ont assigné. Nous nous employons à connaître parfaitement nos clients, leurs activités, leur organisation et leurs équipes, les risques inhérents à leurs métiers, leurs besoins comme leurs objectifs.

Dans ce cadre, nous identifions à bref délai les options procédurales et stratégiques qui s'offrent à nos clients et leur apportons des réponses pragmatiques.

CONTACTS

- **Kiril Bougartchev** : kbougartchev@bougartchev-moyne.com
- **Emmanuel Moyne** : emoyne@bougartchev-moyne.com